

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR****Ville de Dreux****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX****ARRÊTÉ N°ARR2026-355  
PORTANT COMMISSIONNEMENT D'UN AGENT DE L'URBANISME**

**Direction des Affaires Juridiques, Assemblées,  
Commande publique, Citoyenneté et Guichet Unique**

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000,

**VU** les articles L.2212-1, L.2212-2-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.111-1 et L.111-2, L.111-6 à L.111-21, L.111-24 à L.111-26, L.610-1 à L.610-4, L.480-1 du Code de l'Urbanisme,

**VU** les articles L.581-27 à L.581-33, L.581.40, R.581.82, L.581-14-2 du Code de l'Environnement,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Dreux,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la ville de Dreux d'assurer la protection du cadre de vie en raison notamment de la recrudescence des infractions en matière d'urbanisme, de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes,

**CONSIDÉRANT** qu'il y va de l'intérêt de la ville dans la lutte contre les atteintes aux règles sus-énoncées,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame Estelle GUIARD du service de l'urbanisme, est commissionnée pour rechercher et constater par procès-verbal, les infractions aux dispositions du Code de l'Urbanisme et de l'Environnement commises sur le territoire communal.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à DREUX, le 28 mars 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux  
le 28 mars 2026

publication et notification le 28 mars 2026

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

